

qui est plus important, grâce à un système d'éducation libre et à un développement industriel décentralisé¹⁵.

Parmi les moyens autres qu'intérieurs à notre disposition, c'est l'aide multilatérale et unilatérale au développement qui semble la plus prometteuse pour résoudre les aspects négatifs du travail des enfants¹⁶. La politique d'aide du Canada, établie dans l'énoncé de politique étrangère de 1995, Le Canada dans le monde, repose sur le principe selon lequel, pour qu'un programme d'aide au développement soit efficace, il faut d'abord reconnaître que le développement est un processus complexe, et que de nombreuses conditions doivent être présentes pour qu'il s'enracine de façon permanente¹⁷. L'objectif de l'aide canadienne est « de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère¹⁸ ». Examiné en profondeur, cet objectif reconnaît les défis que posent certaines formes de travail des enfants. Il reste toutefois que les programmes d'aide doivent être plus explicites quant aux mesures prévues pour résoudre la question du travail et de l'exploitation des enfants.

Une étude d'impact sur le travail des enfants, effectuée dans le cadre d'une évaluation sociale plus vaste, permettrait de clarifier les priorités et de déterminer les effets de l'aide au développement. Si notre approche du « feu tricolore » était acceptée, les résultats pourraient être rangés dans les catégories rouge, jaune ou verte. L'évaluation sociale s'inscrirait elle-même dans une évaluation du développement durable qui tiendrait compte des trois piliers de ce développement (c.-à-d., les aspects économique, social et environnemental) ainsi que des rapports mutuels entre les divers piliers. Le Canada devrait par ailleurs encourager la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales (IFI) dans leurs efforts pour se montrer plus

¹⁵ Ping-Lung Hsin, « Elimination of Child Labour in Chinese Taipei », Institut Chung-Hua pour la recherche économique, Taïpeh chinois, dans un document établi en vue de l'atelier OCDE-DNME, les 3 et 4 octobre 1996, p. 7.

¹⁶ Pour ce qui est du travail des enfants, il existe d'autres instruments multilatéraux ou internationaux (bilatéraux ou unilatéraux) permettant d'influer sur le commerce et l'investissement, notamment : des méthodes d'étiquetage des produits afin de signaler qu'ils n'ont pas été fabriqués par des enfants; des codes de conduite sur les investissements et les conditions de travail à l'usage des entreprises multinationales; et des codes de conduite visant les importations commerciales.

¹⁷ Gouvernement du Canada, Le Canada dans le monde, 1995.

¹⁸ Ibid., p. 47.